



LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-272

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP

45-2023-09-01-00029 - Délégation spéciale de signature aux agents du pôle missions (4 pages)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-09-01-00029

Délégation spéciale de signature aux agents du
pôle missions

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**

**DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE
POUR LE PÔLE MISSIONS**

La directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret en date du 8 février 2023 nommant Mme Isabelle GODARD DEVAUJANY, directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 15 février 2023,

ARRÊTE

Article 1 - Sont exclus du champ des présentes délégations :

- l'assignation en redressement ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale.

Article 2 – Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la division des Particuliers et du Recouvrement

1.1 – M. Alexandre BODIN, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des Particuliers et du Recouvrement :

1.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

1.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Missions en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

1.2 – Mme Marie-Catherine ASENSIO, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division des Particuliers et du Recouvrement.

1.3 – Mme Francine JAUNEAU, inspectrice, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BODIN et de Mme Marie-Catherine ASENSIO, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation de l'Assiette.

1.4 – • Mme Audrey BACHELLERIE, inspectrice des finances publiques,
• M. Honorat DJAMBI, inspecteur des finances publiques,
• Mme Christine LE THEOFF, inspectrice des finances publiques,
• M. Richard PELLUCHON, inspecteur des finances publiques,
• Mme Delphine VERNOIS, inspectrice des finances publiques,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre BODIN et de Mme Marie-Catherine ASENSIO, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation du Recouvrement.

2. Pour la division des Professionnels et du Contrôle

2.1 – M. Christian BARIBAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des Professionnels et du Contrôle :

2.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

2.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Missions en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

2.2 – Mme Ariane DEVOYON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division des Professionnels et du Contrôle.

2.3 – • Mme Karine DEROUAULT, inspectrice des finances publiques,
• Mme Maryvonne GERARD, inspectrice des finances publiques,
• M. Léonard MARTIN, inspecteur des finances publiques,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BARIBAUD et de Mme Ariane DEVOYON, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation de la Fiscalité des Professionnels.

2.4 – • M. Flavien BORDIER, inspecteur des finances publiques,
• Mme Sylvie SAMAT, inspectrice des finances publiques,
à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BARIBAUD et de Mme Ariane DEVOYON, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation du Contrôle Fiscal.

3. Pour la division Affaires Juridiques, Contentieux et Législation

3.1 – M. Marcel ASSALE, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division des Affaires juridiques, Contentieux et Législation :

3.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

3.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Missions en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

3.2 – • Mme Narmada ANANDAPPANE, inspectrice des finances publiques,

• Mme Sylvie BRADIER, inspectrice des finances publiques,

• M. Frédéric CHAVAROCHE, inspecteur des finances publiques,

• M. Christophe CONSTANT, inspecteur des finances publiques,

• Mme Catherine DORNEAU, inspectrice des finances publiques,

• Mme Françoise FRANCESCHI, inspectrice des finances publiques,

• M. Frédéric MACARI, inspecteur des finances publiques,

• Mme Christine PAITARD, inspectrice des finances publiques,

• Mme Irène TROUILLE, inspectrice des finances publiques,

• Mme Aurélie VENON, inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel ASSALE sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Contentieux administratif et Juridictionnel.

3.3 – M. Frédéric CHAVAROCHE, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel ASSALE sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service TVA et Collectivités locales.

4. Division Secteur Public local, Action et Expertise Économiques :

4.1 – M. Ludovic PASCO, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Secteur Public local et Expertise Économique :

4.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

4.1.2. délégation de signature à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D. 1612-1 à D. 1612-5 du Code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

4.1.3. délégation pour les autres divisions du Pôle Missions en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

4.2 en cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic PASCO, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- M. Alain CANTO, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe,

- M. Jean-Philippe LABORIE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale,

- M. Pierre MOWAT, inspecteur des finances publiques,

4.2.1. délégation à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division Secteur Public Local et Expertise Économique, en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux sauf la délégation de signature à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à

fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D.1612-1 à D.1612-5 du Code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

4.2.2 délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du Secteur Public local, de la Fiscalité directe locale ou de l'action et expertise économiques.

4.3. M. Alban DOUSSET, inspecteur des finances publiques, et Mme Mylène MORAND, inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer toutes les correspondances courantes du secteur de l'expertise économique.

4.4 en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe LABORIE, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- Mme Agnès JACQUELIN, inspectrice des finances publiques,
- Mme Frédérique GOTROT-BESSE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,

délégation à l'effet de signer tous documents nécessaires au fonctionnement du secrétariat de la commission des chefs des Services Financiers de l'État et des représentants des Organismes de Sécurité Sociale et du secrétariat du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises .

4.5.

- Mme Sabrina KAUF, inspectrice des finances publiques,
- M. Jérôme MACHAIRE, inspecteur des finances publiques,

délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du Secteur Public local,

4.6 en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain CANTO, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- M. Éric AUBINEAU, inspecteur des finances publiques,

délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de l'expertise financière.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Orléans, le 1^{er} septembre 2023
La directrice régionale des finances publiques,

Signé : Isabelle GODARD DEVAUJANY